

### Avant-propos

De la famille élargie aux modèles recomposés ou monoparentaux, en passant par la famille nucléaire, le modèle familial a évolué au fil des générations. Ces évolutions influencent les réformes qui sont menées en matière de politique familiale : choix du nom de famille, individualisation des droits, prise en charge des aînés et des enfants, mariage et adoption pour les couples homosexuels, etc.

Peut-on, à l'inverse, affirmer que les choix en matière de politiques familiales impactent, d'une manière ou d'une autre, les structures familiales et plus largement, le fonctionnement de la société ?

Dans cette analyse, Karinne Noiret et Annick Page (formatrices permanentes au Cefoc) s'appuient sur la sociologie pour montrer comment les choix politiques peuvent influencer la vie des familles.

**Mots-clés :** *Changement – Famille – Genre – Inégalité*

### Des politiques familiales diverses et idéologiquement situées

Les « politiques familiales » recouvrent les aides accordées par l'État aux familles : allocations familiales, services de garde d'enfants, quotient familial, soutien à la parentalité, etc. Ces politiques sont le reflet de points de vue politiques et idéologiques : elles véhiculent des conceptions, des représentations de ce que doit être une famille, et des rôles que chacun doit y tenir. Par exemple, s'agit-il de favoriser une répartition traditionnelle entre les sexes en incitant un retour des femmes au foyer ou, au contraire, aider les mères à harmoniser leur vie familiale avec leurs aspirations professionnelles. S'agit-il de proposer des incitants afin que les pères s'investissent dans les tâches domestiques et l'éducation des enfants ? Faut-il favoriser la famille classique ou apporter une aide particulière aux familles monoparentales ?

La sociologue Marie-Thérèse Casman<sup>1</sup> distingue quatre modèles<sup>2</sup> qui inspirent les politiques familiales en Europe :

- Le régime social-démocrate consiste en un soutien universel de l'État, un niveau élevé d'aide pour les parents qui travaillent, une offre abondante des modes de garde d'enfants et un engagement assez important pour l'égalité entre hommes et femmes. On retrouve ce modèle principalement dans les pays scandinaves.
- Le régime conservateur propose un niveau d'aide moyen (qui est fonction du statut socioprofessionnel des parents), un regard traditionnel sur la répartition des tâches entre hommes et femmes et une offre limitée de modes de garde d'enfants. Ce modèle est appliqué notamment en Belgique, en France et aux Pays-Bas.
- Le régime de l'Europe du Sud présente une fragmentation et un mélange de services et d'avantages universels et privés, un niveau bas de prestations en espèces. Peu d'aides sont octroyées aux parents qui ont un emploi rémunéré.
- Le régime libéral comporte des politiques ciblées sur les familles avec les besoins les plus élevés et avec un accès conditionné aux revenus. Les modes de garde d'enfants

<sup>1</sup> Marie-Thérèse CASMAN, sociologue à l'Université de Liège, est coordinatrice du *Panel démographie familiale*. Elle est intervenue dans le cadre d'un week-end de formation organisé par le Cefoc : « *Où s'en va la famille de papa ? Nouveaux modèles et choix politiques* », les 9 et 10 avril 2016.

<sup>2</sup> Inspiré des travaux de Esping-Andersen, 1990.

sont laissés principalement au secteur privé. Ce modèle est plus répandu au Royaume-Uni, en Suisse et dans les pays anglo-saxons en général.

On pourrait penser que ces divergences entre les pays reflètent des particularités culturelles plus ou moins irréductibles. Voilà qui serait la clé pour comprendre les spécificités respectives.

Mais des chercheurs se sont penchés sur l'influence que peut avoir l'un ou l'autre modèle sur la structure familiale. L'État peut-il se servir des politiques sociales pour modifier les comportements à l'intérieur de la sphère privée ?

L'étude menée par Franz Schultheis, sociologue allemand contemporain, démontre que cela est possible, à partir de l'histoire de son pays.

## **Le cas des deux Allemagne**

Franz Schultheis a mené une étude sur les deux Allemagne séparées pendant quarante ans après la Seconde Guerre mondiale. Avant cette séparation artificielle, le peuple allemand baignait dans une tradition culturelle homogène ayant d'ailleurs servi au fondement de l'unité nationale avant 1870. Entre 1949 et 1989, l'Allemagne est divisée en deux États. Deux modèles de société très contrastés vont être prônés, des orientations complètement contraires en matière de droit de la famille et de politiques familiales vont être prises. Leurs conséquences sur l'évolution des familles est et ouest allemandes seront spectaculaires.

### *À l'Ouest*

C'est la famille conjugale qui avait le quasi-monopole de la légitimité. Par l'article 6 de la Constitution, les couples non mariés se voyaient exclus de l'accès aux nombreux droits fondamentaux (par exemple, un père non marié ne pouvait pas représenter son enfant dans un conseil de classe). La politique fiscale était liée à la logique institutionnelle du mariage. L'idéologie dominante à l'Ouest était celle des trois K, en vigueur sous le régime démocrate-chrétien : *Küche* (cuisine), *Kinder* (enfant), *Kirche* (Église). Les naissances étaient plus tardives et souvent uniques. Le taux de couverture des crèches pour les enfants de moins de trois était de 1%.

Ce choix politique a développé un modèle à trois phases : après une première phase de travail professionnel, les femmes renonçaient majoritairement à tout travail salarié pendant la période familiale ou optaient pour un poste à temps partiel pour tenter ensuite, quand l'âge des enfants le permettait, de réintégrer la vie professionnelle. Autre conséquence du manque de structures de garde d'enfants : le taux de couples sans enfant était élevé, entre 25 et 40% selon les âges (alors qu'à l'Est, ce taux était de 10%).

### *À l'Est*

La protection des enfants et des mères était la formule clé de la Constitution est-allemande. Les familles monoparentales se voyaient octroyer un soutien privilégié. Les couples non-mariés bénéficiaient d'une reconnaissance juridique presque parfaite. Les mêmes aides et services publics étaient offerts à toutes les familles, parents mariés ou non.

L'État mettait en place des institutions publiques destinées à favoriser l'harmonisation entre vie familiale et vie professionnelle : institutions d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des couples à double activité, crèches gratuites ouvertes de 6 à 19h et accueillant 80% des enfants de moins de trois ans, jardins d'enfants gratuits ouverts toute la journée et utilisés par 94% des enfants de trois à six ans, colonies de vacances, congés payés supplémentaires en cas de maladie des enfants, réduction du temps de travail d'environ 10% pour les mères de deux enfants à charge et un jour de congé supplémentaire pour les travaux ménagers, congé maternel et congé parental d'un an assorti d'une garantie de l'emploi. 80% des frais d'entretien des enfants étaient pris en charge par l'État.

Face à de telles divergences entre ces deux pays pourtant très proches, les sociologues émettent l'hypothèse que l'origine des différences se trouve dans le fait que les femmes peuvent ou non harmoniser vie familiale et vie professionnelle.

Cet exemple démontre clairement l'impact que peut avoir le choix d'une politique familiale dans le quotidien (et même la composition) des familles.

## En conclusion

Qu'ils soient choisis ou subis, de nouveaux modèles familiaux émergent : le modèle traditionnel (papa, maman et leurs enfants) côtoie aujourd'hui la famille recomposée, monoparentale, homoparentale, multiculturelle, d'accueil... Différents facteurs ont contribué à leur émergence (l'augmentation des naissances hors mariage, du nombre de séparations, le travail des femmes, l'homoparentalité...). La famille, si variée soit-elle, est la cellule de base de la société. Lorsque la famille change, c'est la société qui change. Ces évolutions obligent les politiques à s'adapter.

Mais à leur tour, les politiques influencent la vie des familles. Elles entrent dans les familles par différentes portes d'entrée : les allocations familiales, les services d'accueil, de prévention, la politique des personnes handicapées, les politiques de contrôle social, etc. Les orientations prises sont le reflet de points de vue idéologiques. Elles portent en elles des représentations de ce que doit être une famille et des rôles que chacun doit y tenir.

On l'a vu : l'orientation prise par un certain type de politiques familiales influence la vie des familles, et plus largement, le fonctionnement de la société. Le choix d'une politique n'est donc pas anodin.

Une récente analyse comparative<sup>3</sup> montre qu'en Belgique, les politiques continuent de se fonder sur une conception dépassée : le modèle traditionnel « *deux parents, un qui travaille* ».

Tout ceci est interpellant à l'heure où des chantiers tels que les allocations familiales, la prise en compte des congés de paternité et de maternité dans le calcul des pensions, le statut des gardiennes encadrées, l'offre d'accueil pour la petite enfance... sont au travail. Ces chantiers devraient être menés en visant la construction d'une société où toutes les familles, aussi diverses soient-elles, et en particulier les plus vulnérables, auront réellement leur place.

Karinne NOIRET et Annick PAGE,  
Formatrices permanentes au Cefoc

---

<sup>3</sup> <https://www.laligue.be/association/analyse/analyse-lutte-contre-la-pauvrete-en-belgique>.

### **Pour aller plus loin**

Anne H. GAUTHIER, *Les politiques familiales dans les pays industrialisés : y a-t-il convergence ?*, Population 3/2002 (Vol. 57), pp.457-484.

*La famille : une affaire privée ?*, Les Éditions Feuilles familiales, dossier n° 80, Malonne, 2007.

*Familles, précarité, dignité...*, Les Éditions Feuilles familiales, dossier n° 91, Malonne, 2010.

*Politique familiale et lutte contre la pauvreté. La Belgique peut (et doit) mieux faire*, sous la direction de Delphine CHABERT, La Ligue des Familles, mai 2015.